

Direction
Départementale
de l'Équipement
du Finistère



Direction
Pôle Modernisation -
Communication

RN 164
Doublement de la déviation
de Cléden-Poher

Inauguration et mise en service

lundi 13 décembre 2004

Dossier de presse

2, boulevard du Finistère
29325 Quimper Cedex
téléphone :
02.98.76.50.09
télécopie :
02.98.76.50.24
mél.: alexia.le-gall
@equipement.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

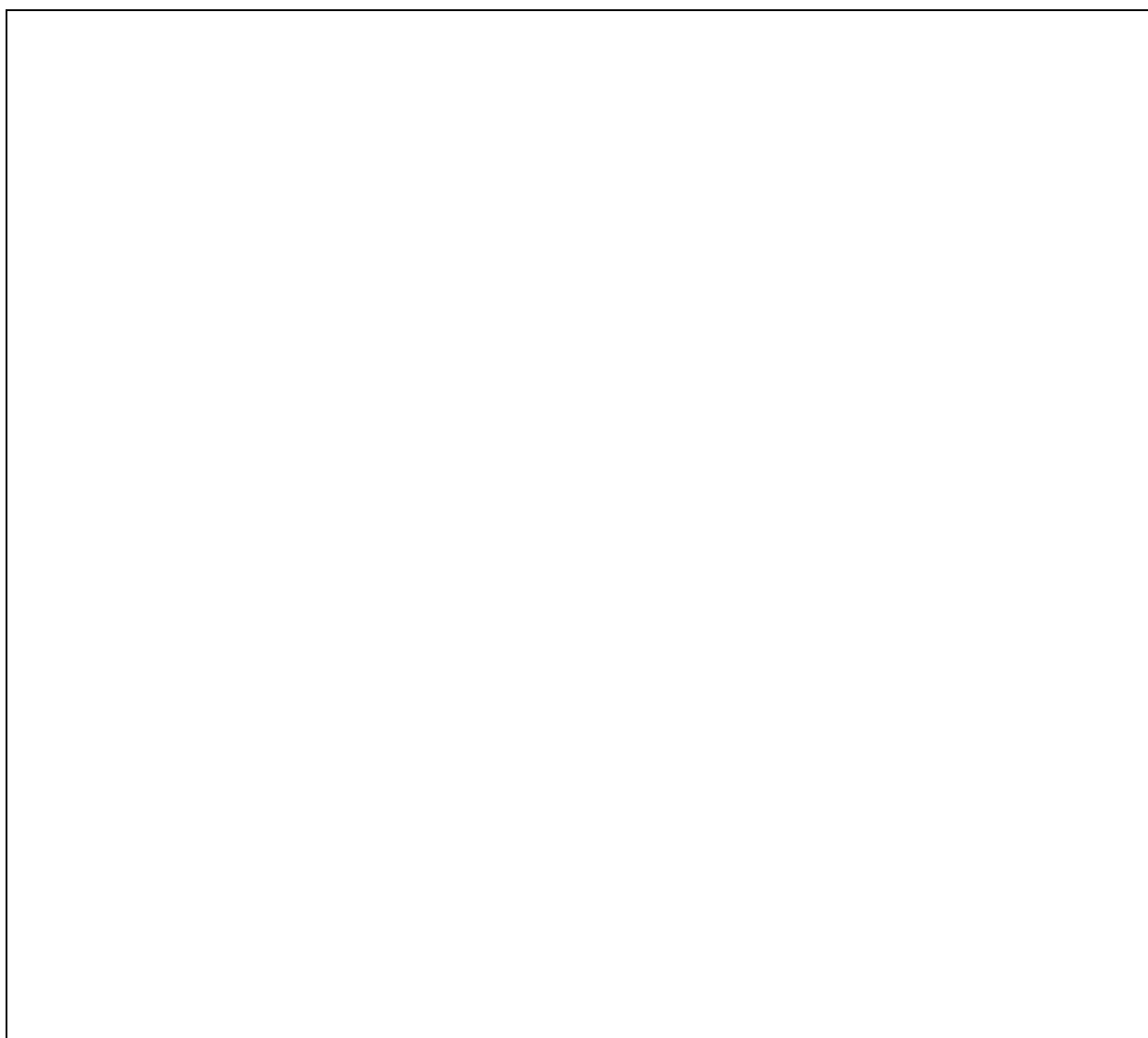


ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

SOMMAIRE

- 1 – La présentation générale de la RN 164**
- 2 – Le doublement de la déviation de Cléden-Poher**
- 3 – Le plan de financement**
- 4 – Les intervenants**
- 5 – Les contacts**
- 6 – Le plan synoptique**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

1 – La présentation générale de la RN 164

La RN 164 en Centre Bretagne

La RN 164, d'une longueur de 162km, relie Montauban-de-Bretagne, en Ile-et-Vilaine, à Châteaulin en Finistère. Il s'agit d'un axe structurant du Centre Bretagne. Sa mise à 2x 2 voies a fait l'objet d'une décision ministérielle le 21 mars 1995.

Le projet de la **dévi**ation de **Cléden-Poher** s'inscrit dans le cadre de l'aménagement à 2 x 2 voies de cet axe.

Cet aménagement routier dotera la Bretagne Centrale d'une infrastructure routière offrant le même niveau de service que les grandes liaisons littorales de Bretagne-Nord (RN 12) et de Bretagne-Sud (RN 165). Son objectif est de désenclaver les zones du Centre Bretagne (13 cantons traversés), pour maintenir et favoriser leur développement économique.

Le programme routier Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006, prévoit d'affecter 122 M€ à la RN 164. Par décision du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)() du 15.12.03 la dotation de l'État se trouve abondée de 15 M€. Cet effort important permet à la fin du contrat de plan, la mise à 2x2 voies de 100km sur les 162 de l'itinéraire.

Les enjeux de l'aménagement du territoire, notamment en matière de développement et de sécurité *routière* ?, sont ici très forts

La RN 164 en Centre Finistère

Dans le Finistère, la RN 164 représente 46 km. Elle traverse 8 communes : Châteaulin, Pleyben, Lennon, Plounevez-du-Faou, Châteauneuf-du-Faou, Landeleau, Cléden-Poher et Carhaix

Dans le Finistère, les contrats de plan précédents ont permis de réaliser **15 km** à 2 x 2 voies soit 1/3 de l'ensemble.

L'actuel contrat de plan permettra d'aménager **19 km** à 2x2 voies, à savoir :

- la déviation Sud de Carhaix (7,5 km) inaugurée le 07/07/2004- le doublement de la déviation de Cléden-Poher (5,8 km) inauguré ce jour (13 décembre 2004)
- le doublement de la section Pleyben-Ty Blaise (5,7 km), dès lors que le CPER aura été abondé d'une dotation complémentaire.

Les 12km restant à réaliser à l'issue de la présente mise en service comporte, pour 50% des créneaux à 3 voies. Elle concerne principalement le territoire de la



commune de Châteauneuf-du-Faou et consiste essentiellement en un doublement de la route actuelle. Une dénivellation des carrefours sera également à réaliser.

Une RN 164 à 2 x 2 voies dans le Poher, facilitera le développement de la zone traversée, qui devient ainsi plus attractive au regard des nombreux intérêts économiques qui s'y rattachent .

De plus, avec les sections voisines aménagées dans les Côtes d'Armor, ce sont **26 km** d'un seul tenant qui auront été **mis à 2 x 2 voies en 2004**. Cela constitue un saut qualitatif majeur dans **l'aménagement de la RN 164**.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

2 – Le doublement de la déviation de Cléden-Poher

2.1 - Rappel :

Lors du CPER précédent, l'aménagement de la RN 164 dans la traversée des communes de Landeleau et de Cléden-Poher a fait l'objet d'une dotation de 122 MF. Cette opération d'une longueur de 7 km s'est achevée provisoirement par la mise en œuvre au printemps 2000 du créneau de Landeleau, section à 2 x 2 voies sur 3,5 km, et de la déviation de Cléden-Poher à 1 x 2 voies. Ce tronçon constituait une zone à risques potentiels.

Les présents travaux d'aménagements ont été entrepris pour assurer aux usagers et aux riverains des conditions accrues de sécurité. Aucun accès direct n'est autorisé sur cette nouvelle section.

2.2 – Le projet sur Cléden-Poher :

. Les terrains nécessaires à l'opération ont été acquis en 1^{ère} phase dans leur totalité. Dès la 1^{ère} phase :

- les dispositifs de préservation du cadre de vie, en l'occurrence les merlons de protection phonique et talus bocagers ont été édifiés,
- les quatre bassins de rétention des eaux d'écoulement des chaussées ont été dimensionnés pour une route à 2 x 2 voies.

Le doublement de cette section de route n'entraîne pas de remise en cause de la desserte locale réalisée précédemment.

L'opération achevée aujourd'hui comprend en outre le doublement de l'extrémité de la «déviation Ouest de Carhaix» réalisée en 90-91, sur 5,8km et la réalisation d'un échangeur au carrefour de Botaval.

Contrairement aux sections voisines dotées d'un terre-plein central planté d'arbustes formant écran anti-éblouissement, la section ouverte aujourd'hui est revêtue d'enrobés, en raison de nouvelles règles de protection des usagers, et des contraintes techniques du site.

L'échangeur de Botaval, composé :

- d'un pont (passage supérieur) à quatre travées,
- de deux giratoires et
- de quatre bretelles,

permet la desserte des zones économiques de Kerhervé et le raccordement du bourg de Cléden-Poher vers Carhaix.

Le CPER permettra au surplus de compléter ces aménagements par la réalisation de l'aire de repos à Pont-Triffen.



Avant la fin du CPER, la réalisation de l'aire de repos de Pont-Triffen viendra compléter ces aménagements.

2.3 – Les travaux :Les travaux de doublement ont débuté en 2002 par la construction du pont (ouvrage d'art) de l'échangeur de Botaval. Ils se sont poursuivis par les terrassements, les chaussées, les équipements de sécurité et la signalisation. Les aménagements paysagers sont en cours et largement engagés.

Quelques chiffres :

- Déblais / remblais	125 000 m ³
- Matériaux 0/60 de couche de forme	35 000 tonnes
- Enrobés 0/10 et 0/20	54 000 tonnes
- Granulats 0/30	15 000 tonnes

Plus de 6 000 arbres ou arbustes concourent à une meilleure insertion du projet dans le site, notamment 130 pommiers à cidre à l'échangeur de Botaval.

- *pourquoi des pommiers ?*

- *produiront-ils des pommes ?*

- *éléments de sécurité > cueillette sauvage (cf même sujet sur l'échangeur "porte de Bretagne" sur le boulevard Périphérique de Caen) >>> les pommiers ont été "castrés"*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

3 - Le plan de financement

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : 8,4 M €

- Etat	50 %
- Région Bretagne	37,5 %
- Département du Finistère	12,5 %



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

4 – Les intervenants

Maître d'ouvrage : Etat – Ministère de l'Équipement
Maître d'œuvre : DDE 29 - SRSR

Travaux :

- Terrassements :	TPR
- Ouvrages d'art :	Novello
- Chaussées :	Eurovia
- Equipements sécurité :	Parc
- Aménagement paysagers :	Bellocq
- Signalisation verticale :	SES

Etudes et contrôles :

- Projets :	SETENS
- Ouvrage d'art :	SMNOA
- Paysagistes :	Cathalo
- Coordonnateurs sécurité :	Ouest coordination
- Contrôles techniques :	Labo St-Brieuc



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

5 – Les contacts

Geneviève CHAUX – DEBRY
Directrice Départementale de l'Équipement
Tél : 02.98.76.50.50
Mél. [.genevieve.chaux-debry@equipement.gouv.fr](mailto:genevieve.chaux-debry@equipement.gouv.fr)

Paul QUILLIOU
Chef du Service Route et Sécurité Routière
Tél : 02.98.76.51.13
Mél. [.paul.quilliou@equipement.gouv.fr](mailto:paul.quilliou@equipement.gouv.fr)

Travaux généraux

Jean Yves RANNOU – responsable de la Subdivisions Études Travaux Neufs Sud / Service Route et Sécurité Routière
Tél : 02.98.76.51.30
Mél. [.jean-yves.rannou-ETN@equipement.gouv.fr](mailto:jean-yves.rannou-ETN@equipement.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

6 – Le plan synoptique de la RN 164



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>

Causée : octobre 10-06-2003



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

<http://www.finistere.equipement.gouv.fr>